



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 45	Date de convocation : 27 mai 2026
Nombre de conseillers présents : 39	
Nombre de suffrages exprimés : 42 dont : 3 pouvoirs	

SÉANCE DU 02 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de juin à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Saint-Agoulin (Salle des fêtes).

Présents avec voix délibérante :

Yannick BALLY, Claudine BARNERIAS, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Gérard BONNEAU, Pascal BOSSARON, Marc CARRIAS, Jean-Pierre CESSAC, Stéphane CHABANON, Sandrine CHANEBOUX FERRANDON, Didier CHASSAIN, Christian CHAVAROUX, Christophe CLEMENTE, Marc CONÇU, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, David DESPAX, Carmen FUENTES, Fabienne GASTON, David GAYET, Emilie GOURBEYRE, Jean-Marc GOUYET, Stéphane HOUSIER, Maud LEVRAT, Bernard MANILLERE, Matéo MOREL, Olivier PARADIS, Rémy PETOTON, Laëtitia POUZADOUX, Claude RAYNAUD, Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER, Eric ROUSSEAU, Thierry SEGUIN, Frédéric VAUTRELLE, Astrid ZANUTTO, Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Elodie BIGAY-MARTINS (suppléant de Guillaume LAURENT), Philippe ROUGERON

Absents ayant donné un pouvoir :

Luc CHAPUT a donné pouvoir à Stéphane CHABANON, Pascale MORIN a donné pouvoir à Astrid ZANUTTO, Laurence WANG-WAH a donné pouvoir à Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER

Absents représentés :

Loïc CHATARD, Guillaume LAURENT

Absents :

Alain FEYDEL, Patricia FONTAINE, Cécile GILBERT

Secrétaire de séance : Jean-Pierre CESSAC

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2026_113 : Institutions - Modification de la composition de la commission de délégation de service public

Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Vu le code de la commande publique,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1414-2 et L. 1411-5,

Considérant que la commission est présidée par le président de la communauté de communes Plaine Limagne ou son représentant et que le conseil communautaire doit élire

cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Le président appelle aux candidatures, et la liste suivante se déclare :

Liste n°1 - Membres titulaires

- M. Matéo MOREL
- M. Didier CHASSAIN
- M. Patrice DARPOUX
- M. Loïc CHATARD
- M. Denis BEAUVAIS

Liste n°1 - Membres suppléants

- M. Stéphane HOUSSIER
- M. Stéphane CHABANON
- Mme Carmen FUENTES
- M. Claude DENIER
- Mme Sandrine CHANEBOUX-FERRANDON

Le scrutin donne les résultats suivants :

Membres titulaires :

- Liste 1 : Adopté avec 42 voix pour

Membres suppléants :

- Liste 1 : Adopté avec 42 voix pour

Vu les résultats du scrutin,

Après avoir procédé au vote, le conseil,

DELIBERE

Article 1 :

Il est créé une commission de délégation de service public à titre permanent pour la durée du mandat.

Article 2 :

Les conseillers communautaires suivants sont nommés membres de la CAO :

- M. Matéo MOREL (Titulaire)
- M. Didier CHASSAIN (Titulaire)
- M. Patrice DARPOUX (Titulaire)
- M. Loïc CHATARD (Titulaire)
- M. Denis BEAUVAIS (Titulaire)
- M. Stéphane HOUSSIER (Suppléant)
- M. Stéphane CHABANON (Suppléant)
- Mme Carmen FUENTES (Suppléante)
- M. Claude DENIER (Suppléant)
- Mme Sandrine CHANEBOUX-FERRANDON (Suppléante)

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 8 juin 2026

Le secrétaire de séance,

Jean-Pierre CESSAC

Signé électroniquement

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement